



Protection juridique et Deduction fiscale

Par Echo

Bonjour,
J'ai mis un appartement en location et souscrit une assurance garantie loyers impayés. J'ai également une protection juridique avec une option Bien immobilier en location. Puis-je déduire l'intégralité ou une partie de cette protection des revenus fonciers?
Si oui pour une partie seulement, comment calculer la partie concernée?
Merci d'avance

Par chaber

Bonjour

S'il s'agit d'un contrat spécifique type protection juridique bailleur ne couvrant que ce risque la réponse est oui comme l'assurance GLI

Par Echo

Bonjour, Merci pour votre reponse. La protection juridique n'est pas spécifique mais j'ai pris une option "bien an location" qui augmente la prime. Est ce que je peux en déduire au moins une partie (différence entre le devis avec et sans option par exemple)?
Cdt

Par LaChaumerande

Bonjour

Oui vous pouvez déduire cette protection juridique puisqu'elle est identifiée par le devis.

Par chaber

bonjour
La protection juridique n'est pas spécifique mais j'ai pris une option "bien an location" qui augmente la prime. Est ce que je peux en déduire au moins une partie (différence entre le devis avec et sans option par exemple)?
L'extension spécifique est déductible

Par Echo

Merci pour vos réponses.
En fait J'ai un contrat unique mais a X euros pour la contrat de base + Y euros pour une 'option Bien immobilier' + Z euros pour l'option doublement de honoraires pris en charge sur l'ensemble base+immo.

Du coup je comprends que je peux déduire Y pour l'option Bien immobilier' et peut etre même $Y/(X+Y) * Z$.

Qu'en pensez vous?